

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Cergy (95000, 95800)

Réponses de Jean Paul Jeandon, au nom de la liste « ENSEMBLE POUR CERGY »

– le 04/03/2020 à 11:09 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

en cohérence avec le schéma directeur de la Communauté d'Agglomération et celui du Conseil Départemental et le futur Rer V francilien (réseau de 650 kms d'autoroutes réservées au volant qui passerait par les gares de Pontoise et de Cergy Préfecture).

Le réseau cyclable a été jusqu'à présent pris en charge par l'agglomération de Cergy-Pontoise mais le rythme des réalisations s'est ralenti ces dernières années. Face à ce constat, j'ai souhaité en 2019 que la ville de Cergy entame les démarches pour la mise en œuvre de son propre schéma directeur cyclable municipal. Dès juin 2020, le comité de pilotage rendra un chiffrage et un programme d'actions.

La création de 25 km de pistes cyclables au cours du prochain mandat figure d'ores et déjà parmi les engagements de mon programme.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

avec participation des associations de vélo et des différents services de la ville (scolarité, logement....)

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

pour partager largement une culture du "vélo" dans les services municipaux

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Boulevard de l'Oise. Boulevard du Golf, Rue de Vauréal, Rue de Pontoise, Avenue du Parc, avenue du sud, Boulevard du port...

Les voiries où l'emprise est suffisante disposeront d'une piste cyclable séparée de la circulation automobile. Là où l'emprise n'est pas suffisante pour une circulation séparée (rue de Vauréal, rue nationale, rue de Pontoise...) la vitesse sera limitée à 30 km/h et la circulation de transit fortement réduite par une réorganisation du plan de circulation.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : maisons de quartiers, équipements sportifs, culturels, établissements d'enseignement, gares, commerces avec indication du temps de parcours en complément du jalonnement existant

Comme indiqué dans mon programme, nous rendrons ce jalonnement lisible par la création de « lignes » cyclables identifiées.

Action n°6 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur des nouveaux quartiers (plaine des Linandes, Closbilles), du village, de l'accès à tous les centres gares, des berges de l'Oise, Boulevard de la paix

Comme l'indique mon programme, nous aménagerons une promenade cyclable sur les berges de l'Oise. Je veillerai aussi à ce que les nouveaux quartiers des Clobilles et de la plaine des Linandes disposent de cheminement cyclables sécurisés.

Action n°7 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Boulevard de l'Oise, carrefour avenue du nord/ avenue du ponceau, prolongation avenue du terroir, boulevard de l'Hautil et très nombreux ronds points et carrefours.

L'État, la région et le département viennent de mettre en place des financements. Je veillerai à ce que les services municipaux fassent les demandes de financement auprès de l'Etat pour les coupures cyclables majeures, auprès de la région pour le RerV et le Fil d'Ariane (inscrit au schéma régional structurant) et auprès du département pour le schéma cyclable départementale. Nous ferons co-financer par l'agglomération les aménagements cyclables de voirie inscrits au schéma directeur cyclable de la CACP.

Action n°8 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

et limiter le stationnement des véhicules sur les pistes cyclables

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

au niveau des centres gares, du village

Action n°10 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse pour mettre Cergy et l'agglomération en cohérence avec la ZFE de la métropole du Grand Paris avec une limitation de la circulation automobile dans la ville en cas d'insuffisance de qualité de l'air.

diminuer la vitesse maximale autorisée sur l' A15.

La région Ile-de-France s'est engagée sur une fin de circulation des véhicules thermiques entre 2030 et 2040. Les ZFE rendues obligatoires par la Loi mobilité lorsque les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées de manière régulière permettent donc d'accompagner progressivement la transition vers des modes de déplacements moins polluants. Nous nous engageons à les mettre en place sur Cergy.

Sur l'A15, nous respecterons les engagements du PLD issu de consultations publiques et voté par le conseil communautaire. Ce PLD prévoit à terme une diminution et une harmonisation des vitesses de circulation à 70 km/h dans la zone urbaine.

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. comme la rocade Jouy-le-moutier - pont de la D55 et le projet de la A104 pour remplacer la N184 aux abords de l'agglomération.

Aucune des ces infrastructures n'est située sur le territoire de la ville de Cergy qui n'a pas de projet de création de voie rapide. Au niveau de l'agglomération, je ne soutiendrai pas ces deux projets d'infrastructures routières en raison notamment de leur coût et des nuisances qu'elles engendreraient. Il conviendra au contraire de faire évoluer la N184 vers un boulevard urbain

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Boulevard de l'Oise, Boulevard de la paix, boulevard du port, boulevard de l'Hautil.....

Il y a peu de 2x2 voies à Cergy : la D14 peut passer à 2x1 voie en raison de sa proximité avec l'A15 qu'elle longe et cela a déjà été amorcé au niveau de la plaine des sports. Le Bd de l'Oise déjà traité en 2x1 voie à Vauréal pourra aussi être aménagé sur le même modèle apprécié des riverains sur sa partie dans Cergy.

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. au niveau des centres gares

Je m'engage à limiter la circulation à 50 km/h sur l'ensemble de Cergy (hors A15) et à 30 km/h au niveau des centres gares et cœurs de quartier (village, port...).

Action n°14 : je m'engage

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : à proximité des 3 gares.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
ex carrefour avenue palette / boulevard de l'oise

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement des cergysois et des rurbains qui travaillent ou prennent le Rer sur Cergy.

Action n°18 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.
proposer des parkings longue durée aux sorties de l'A15 reliés par transport en commun et location vélos (libre service ?) et pistes cyclables aux centres gares.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°19 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à toutes les gares et au niveau des parkings, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°20 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces, des maisons de quartier, des centres culturels, établissements sportifs, centres de soins

Cergy dispose sur une quarantaine d'implantations d'arceaux vélos qualitatifs permettant d'attacher cadre et roue. Le nombre d'implantations d'arceaux sera augmenté afin d'offrir un meilleur maillage sur l'ensemble de la ville.

Action n°21 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. inciter les bailleurs sociaux à se rapprocher du programme alveole

Action n°22 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°23 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°24 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Parallèlement, et conformément à l'action 29 du PLD de l'agglomération, faire évoluer le PLU afin de limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les constructions nouvelles.

Comme pour le stationnement automobile, un emplacement vélo doit être associé à chaque logement afin d'éviter le problème des locaux à vélo saturés. Pour le stationnement automobile, nous respecterons l'engagement du PLD de limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les constructions nouvelles. Cela devra se faire dans le cadre de la rédaction d'un PLU Intercommunautaire en faveur duquel notre équipe œuvrera à l'agglomération.

Action n°25 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.
sur trois centres gares

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

renforcer le budget fonctionnement de véloservices pour permettre une présence plus répartie sur le territoire à chaque pôle gare des ateliers ; soutenir le vélo école de GSV (Vauréal) ou UN VELO QUI ROULE (Maurecourt) pour des actions sur CERGY.

Nous mettrons notamment en place des conventions entre la ville et les associations afin de reconnaître et valoriser l'expertise et les services apportés par les associations en lien avec le vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°28 : je ne m'engage pas

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Si des membres de notre équipe utilisent déjà le vélo ou les transports en commun, mon objectif n'est pas pour autant d'en faire un affichage. L'objectif est de mettre en place les aménagements et les conditions favorables afin qu'élus ou concitoyens utilisent le vélo tout simplement parce que ce sera devenu un mode de déplacement sûr et efficace en plus d'être bénéfique pour la santé et peu coûteux.

Action n°29 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°30 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Dès la parution des décrets d'application de ce nouveau dispositif prévus pour l'été 2020, je proposerai la mise en place d'un forfait mobilité de 400 €/an pour les agents municipaux qui se rendent sur leur lieu de travail à vélo ou en covoiturage.

J'œuvrerai pour qu'il en soit de même pour les agents intercommunaux.

Je proposerai que, dans le cadre des marchés publics et des clauses sociales et environnementales, la mise en place du forfait mobilité par une entreprise puisse constituer un élément de bonification.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e